



Rapport Financier

au 31 mars 2007

SOMMAIRE

CHIFFRES CLES	3
LES ETATS FINANCIERS CONSOLIDES EN NORMES IFRS	5
Bilan consolidé	5
Compte de résultat consolidé	6
Informations sectorielles consolidées	7
Tableau de variation des capitaux propres	8
Tableau des engagements	8
Tableau des flux de trésorerie consolidé	9
FAITS MARQUANTS	11
Primes émises Vie/ Non-Vie	11
Résultat opérationnel.....	12
Résultat financier	13
Impôts.....	13
Résultat net part du Groupe de la période.....	13
EVENEMENTS POSTERIEURS A LA CLOTURE	14
NOTE 1 – NORMES COMPTABLES APPLIQUEES	15
NOTE 2 – INSTRUMENTS FINANCIERS	30
RAPPORT D' EXAMEN LIMITE DES COMMISSAIRES AUX COMPTES	31

CHIFFRES CLES

En EUR millions	IFRS		
	31 mars 2007	31 décembre 2006	31 mars 2006
Primes brutes émises	1 040	2 935	734
Primes brutes acquises	988	2 837	641
Résultat opérationnel	127	408	100
Résultat net part du Groupe après impôts	76	306	53
Placements des activités d'assurance	12 827	13 167	8 130
Trésorerie et équivalent de trésorerie	1 257	837	1 569
Passifs nets relatifs aux contrats	12 885	12 703	8 915
Emprunts et dettes	1 179	1 187	934
Capitaux propres part du Groupe	2 314	2 253	1 763
En EUR			
Nombre d'actions anciennes en circulation	-	1 184 051 084	968 769 070
Nombre d'actions nouvelles en circulation*	118 405 108	118 405 108	96 876 907
Résultat net par actions anciennes	-	0,32	0,05
Résultat net par actions nouvelles	0,66	3,17	0,49
Résultat net par actions anciennes (dilué)	-	0,29	0,05
Résultat net par actions nouvelles (dilué)	0,61	2,90	0,46
Actif net comptable par actions anciennes	-	1,94	1,84
Actif net comptable par actions nouvelles	20,03	19,42	18,35
Actif net comptable dilué par actions anciennes	-	1,90	1,81
Actif net comptable dilué par actions nouvelles	19,55	19,04	18,14
Cours de bourse en fin de période	-	2,24	2,10
Cours de bourse en fin de période	20,22	22,40	21,00
* Dont actions d'auto-contrôle	2 911 194	2 410 091	911 092

Avertissement

La préparation des informations financières du Groupe repose sur les règles d'évaluation et de comptabilisation telles que définies par la norme IAS 34 et les interprétations publiées et adoptées par l'Union Européenne au 31 mars 2007.

Certaines informations contenues dans ce rapport d'activité pouvant être des informations de nature prospective soumises à des facteurs de risques et d'incertitude, les résultats ou événements réels sont susceptibles de différer sensiblement des informations fournies. Des précisions sur ces facteurs de risque sont données dans le rapport annuel 2006 de la société.

Etats Financiers Consolidés

LES ETATS FINANCIERS CONSOLIDES EN NORMES IFRS

Bilan consolidé

ACTIF	31/03/2007	31/12/2006	PASSIF	31/03/2007	31/12/2006
Actifs incorporels	819	833	Capitaux propres du Groupe	2 314	2 253
Ecart d'acquisition	200	200	Capital	933	933
Portefeuille de contrats des sociétés de réassurance Vie	603	618	Primes d'émission, de fusion et d'apport	349	349
Autres immobilisations incorporelles	16	15	Réserve consolidée	929	647
Actifs corporels	15	14	Réserve de réévaluation	(2)	(6)
Placements des activités d'assurance	12 827	13 167	Résultat consolidé	76	306
Immobilier de placement	263	287	Palements fondés en actions	29	24
Placements disponibles à la vente	6 757	7 105	Intérêts minoritaires		
Placements détenus jusqu'à l'échéance			Capitaux propres totaux	2 314	2 253
Placements en juste valeur par résultat	230	235	Dettes de financement	1 179	1 187
Prêts et créances	5 540	5 502	Dettes subordonnées	586	582
Instruments dérivés	37	37	Dettes de financement représentées par des titres	467	469
Investissements dans les entreprises associées	65	26	Dettes de financement envers les entreprises du secteur bancaire	126	136
Part des cessionnaires et récessionnaires dans les provisions techniques et les passifs financiers	1 217	1 245	Provisions pour risques et charges	71	73
Autres actifs	2 801	2 598	Passifs relatifs aux contrats	14 102	13 948
Impôts différés actifs	170	191	Provisions techniques relatives à des contrats d'assurance	14 095	13 939
Créances nées des opérations d'assurance ou de réassurance acceptées	1 683	1 560	Passifs relatifs à des contrats financiers	7	9
Créances nées des opérations de cession en réassurance	29	68	Autres passifs	1 334	1 259
Créance d'impôt exigible	0	0	Impôts différés passifs	180	182
Autres actifs	445	310	Instruments dérivés passifs	2	3
Frais d'acquisition reportés	474	469	Dettes nées des opérations d'assurance ou de réassurance acceptée	140	174
Trésorerie et équivalent de trésorerie	1 257	837	Dettes nées des opérations de réassurance cédée	743	693
			Dettes d'impôts exigibles	0	0
			Autres dettes	269	208
TOTAL ACTIF	19 000	18 721	TOTAL PASSIF	19 000	18 721

Compte de résultat consolidé

	AU 31 MARS 2007	AU 31 DECEMBRE 2006	AU 31 MARS 2006
En € millions			
Primes brutes émises	1 040	2 935	734
Variation des primes non acquises	(52)	(98)	(94)
Primes brutes acquises	988	2 837	641
Autres produits d'exploitation	1	2	0
Produits financiers	168	498	124
Total produits des activités ordinaires	1 158	3 336	765
Charges des prestations des contrats	(698)	(1 989)	(446)
Commissions brutes sur primes acquises	(233)	(667)	(155)
Résultats nets des cessions en réassurance	(28)	(56)	(13)
Frais de gestion financière	(11)	(34)	(9)
Frais d'acquisition et frais d'administration	(37)	(102)	(24)
Autres charges opérationnelles courantes	(23)	(74)	(18)
Autres produits opérationnels courants	0	0	0
Total autres produits et charges courants	(1 030)	(2 922)	(665)
RESULTAT OPERATIONNEL COURANT	127	414	100
Variation de valeur des écarts d'acquisition	0	0	0
Autres charges opérationnelles	(0)	(8)	0
Autres produits opérationnels	0	2	0
RESULTAT OPERATIONNEL	127	408	100
Charge de financement	(19)	(67)	(13)
Quote-part dans les résultats des entreprises associées	5	6	0
Ecart d'acquisition négatif	0	54	0
Impôts sur les résultats	(37)	(95)	(35)
RESULTAT NET DE L'ENSEMBLE CONSOLIDE	76	306	53
Intérêts minoritaires	0	0	0
RESULTAT NET (PART DU GROUPE)	76	306	53

Informations sectorielles consolidées

Compte de résultat sectoriel

En EUR millions	Au 31 mars 2007				Au 31 mars 2006			
	Vie	Non Vie	Intra-groupe	Total	Vie	Non Vie	Intra-groupe	Total
Primes brutes émises	566	474		1 040	265	469		734
Variation des primes non acquises	-2	-50		-52	3	-96		-94
Primes brutes acquises	564	424		988	268	373		641
Autres produits d'exploitation	0	3	-3	1	0	2	-2	0
Produits des placements	76	51		127	40	40		80
Plus et moins-values de cession des placements	5	34		38	0	18		18
Variation de juste valeur des placements comptabilisés à la juste valeur par résultat	-1	0		-1	5	25		30
Variation des dépréciations sur placements	0	5		5	0	-1		-1
Résultat de change	-1	0		-1	-2	-1		-3
Produits financiers	79	90	0	168	44	80	0	124
Total produits des activités ordinaires	643	517	-3	1 157	312	455	-2	765
Charges des prestations des contrats	-426	-272		-698	-193	-253		-446
Commissions brutes acquises	-137	-95		-233	-79	-76		-155
Primes émises rattachées	-63	-35		-98	-23	-39		-62
Variation des provisions non acquises rattachées	0	5		5	0	4		4
Primes acquises rattachées	-63	-30		-93	-23	-36		-58
Sinistralité rattachée	42	9		50	15	28		43
Commissions rattachées acquises	12	3		15	2	1		3
Résultat net des cessions de réassurance	-10	-19		-28	-6	-7		-13
Frais de gestion financière	-1	-11		-11	-1	-8		-9
Frais d'acquisition et frais d'administration	-19	-18		-37	-8	-16		-24
Autres charges opérationnelles courantes	-12	-14	3	-23	-6	-14	2	-18
Autres produits opérationnels courants	0	0		0	0	0		0
Total autres produits et charges courants	-603	-430	3	-1 030	-293	-374	2	-665
RESULTAT OPERATIONNEL COURANT	39	88	0	127	19	81	0	100
Variation de valeurs des écarts d'acquisition	0	0		0	0	0		0
Autres charges opérationnelles	0	0		0	0	0		0
Autres produits opérationnels	0	0		0	0	0		0
RESULTAT OPERATIONNEL	39	88	0	127	19	81	0	100

Primes brutes émises par zone géographique

En EUR millions	Vie		Non-vie	
	au 31 mars 2007	au 31 mars 2006	au 31 mars 2007	au 31 mars 2006
Primes brutes émises	566	265	474	469
Europe	361	141	303	282
Amériques	182	103	84	90
Asie et reste du monde	23	21	87	97

Le critère retenu dans la répartition des primes brutes émises est la localisation géographique de la cédante.

Tableau de variation des capitaux propres

En EUR millions	Capital	Primes liées au capital	Réserves consolidées (y compris résultat)	Réserves de réévaluation	Actions auto-détenues	Ecart de conversion	Paiements fondés en actions	Autres réserves	Total Part du groupe
Capitaux propres au 31 décembre 2005 en IFRS	763	147	778	5	-15	33	12	-4	1 719
Actifs disponibles à la vente (AFS)				-35					-35
Couverture									0
"Comptabilité reflet" brute d'impôt différé				15					15
Effet des variations des taux de conversion						-57			-57
Impôts exigibles ou différés pris directement ou transférés en capitaux				9				-5	4
Plans de paiements sur base d'actions							12		12
Autres variations					-28			-5	-33
Revenu net reconnu en capitaux propres	0	0	0	-11	-28	-57	12	-10	-95
Résultat net consolidé au 31 décembre 2006			306						306
Total des produits et des pertes reconnus de la période	0	0	306	-11	-28	-57	12	-10	211
Mouvements sur le capital	170	202							371
Dividendes versés			-48						-48
Capitaux propres au 31 décembre 2006 en IFRS	933	349	1036	-6	-43	-24	24	-14	2 253
Actifs disponibles à la vente (AFS)				5					5
Couverture									0
"Comptabilité reflet" brute d'impôt différé				-5					-5
Effet des variations des taux de conversion						-16			-16
Impôts exigibles ou différés pris directement ou transférés en capitaux				3				1	4
Plans de paiements sur base d'actions							5		5
Autres variations			2		-11				-9
Revenu net reconnu en capitaux propres	0	0	2	4	-11	-16	5	1	-16
Résultat net consolidé au 31 décembre 2006			76						76
Total des produits et des pertes reconnus de la période	0	0	78	4	-11	-16	5	1	60
Mouvements sur le capital									0
Dividendes versés									0
Capitaux propres au 31 mars 2007 en IFRS	933	349	1114	-2	-55	-40	29	-13	2 314

Il n'y a pas eu de distribution de dividende par le Groupe SCOR au cours du premier trimestre 2007.

Dettes de financement

Le montant des dettes de financement consolidées du Groupe au 31 mars 2007 est de 1 179 millions d'euros contre 1 187 millions d'euros au 31 décembre 2006. Il n'y a pas eu d'émission, ni de remboursement de dette au cours du premier trimestre 2007.

Informations sur les regroupements d'entreprises

Concernant l'acquisition par le groupe SCOR en date du 21 novembre 2006 de la société Revios Rückversicherung AG, aucun ajustement n'a été comptabilisé au cours du premier trimestre 2007 sur la valorisation des actifs et passifs de Revios.

Tableau des engagements

En EUR millions	31 mars 2007	31 décembre 2006	31 mars 2006
Engagements reçus	1 016	1 048	1 056
Ouvertures de crédit non utilisées	56	56	145
Avals, cautions	23	32	25
Lettres de crédit	937	960	886
Autres engagements reçus			
Engagements donnés	2 984	2 478	2 655
Avals, cautions	37	38	40
Lettres de crédit	585	601	603
Valeurs d'actif nanties	1 764	1 728	1 873
Autres engagements donnés	598	110	139
Valeurs reçues en nantissement des rétrocessionnaires	75	78	32

Tableau des flux de trésorerie consolidé

En EUR millions	31/03/2007	31/12/2006
Résultat net	76	306
Plus et moins-values de cession des placements	-38	-99
Variation des amortissements et autres provisions	9	23
Variation des frais d'acquisitions reportés	-6	0
Dotations nettes aux provisions techniques d'assurance et passifs financiers	237	168
Variations de la juste valeur des instruments financiers comptabilisés à la juste valeur par résultat (hors trésorerie et équivalent de trésorerie)	-6	-34
Autres éléments sans décaissement de trésorerie compris dans le résultat opérationnel	-20	72
Flux de trésorerie provenant des activités opérationnelles hors variation de BFR	252	437
Variation des créances et dettes	-91	-230
Flux de trésorerie provenant des autres actifs et passifs	4	-49
Flux de trésorerie nets provenant des activités opérationnelles	166	158
Acquisitions de sociétés consolidées, nettes de la trésorerie acquise	-23	-606
Cessions de sociétés consolidées, nettes de la trésorerie cédée	0	0
Flux de trésorerie liés aux variations de périmètre	-23	-606
Acquisitions / Cessions d'immobilier de placement	28	-7
Acquisitions / Cessions de placements financiers	294	-799
Cessions des autres actifs financiers	-2	0
Flux de trésorerie liés aux acquisitions et cessions d'immobilisations corporelles et incorporelles	320	-807
Flux de trésorerie nets provenant des activités d'investissement	298	-1 413
Emissions d'instruments de capital	0	372
Remboursements d'instruments de capital	0	0
Opérations sur actions propres	-11	-28
Dividendes payés	0	-48
Flux de trésorerie liés aux transactions avec les actionnaires	-11	295
Trésorerie générée par les émissions de dettes de financement	5	350
Trésorerie affectée aux remboursements de dettes de financement	-7	-101
Intérêts payés sur dettes de financement	-21	-34
Flux de trésorerie liés au financement du Groupe	-22	215
Flux de trésorerie nets provenant des activités de financement	-33	510
Trésorerie et équivalents de trésorerie au 1er janvier	837	1 667
Flux de trésorerie nets provenant des activités opérationnelles	166	158
Flux de trésorerie nets provenant des activités d'investissement	298	-1 413
Flux de trésorerie nets provenant des activités de financement	-33	510
Effet des variations de change sur la trésorerie et les équivalents de trésorerie	-11	-85
Trésorerie et équivalents de trésorerie en fin de période	1 257	837

Annexe des comptes consolidés

FAITS MARQUANTS

Le résultat net en part du Groupe au 31 mars 2007 ressort à EUR 76 millions, en progression de 43% par rapport au 31 mars 2006.

En réassurance Non Vie, le résultat opérationnel augmente de 9% à EUR 88 millions, traduisant une sinistralité plutôt favorable malgré la tempête Kyrill survenue au cours du premier trimestre 2007, dont la charge technique avant impôts est estimée à EUR 28 millions.

Le résultat opérationnel de la réassurance Vie, qui s'établit au 31 mars 2007 à EUR 39 millions, comprend depuis le 21 novembre 2006 le résultat des activités des entités du groupe Revios. Pour rappel, la société Revios Rückversicherung AG et ses filiales ont été acquises le 21 novembre 2006 pour un montant de EUR 605 millions, hors frais et intérêts intercalaires.

Le 19 février 2007, SCOR a annoncé l'acquisition de 32,9 % du capital de la société Converium Holding AG (« Converium ») par des achats sur le marché et par l'acquisition de blocs d'actions auprès des sociétés Patinex AG et Alecta pensionsförsäkring. L'acquisition sera effective après levée des conditions suspensives, notamment approbation par l'Assemblée des actionnaires SCOR et obtention des autorisations requises au niveau réglementaire et en matière de contrôle de concentration.

Le 26 février 2007, le Groupe a publié une annonce préalable d'une offre publique mixte d'achat et d'échange en Suisse portant sur toutes les actions nominatives composant le capital de Converium détenues par le public, d'une valeur nominale de 5 francs suisses chacune. Ce rapprochement stratégique donnerait ainsi naissance au 5ème réassureur multi-branches au niveau mondial en termes de primes brutes émises.

En date du 31 mars 2007, dans la mesure où l'acquisition par SCOR de 32,9 % du capital de Converium Holding AG n'est pas encore effective et où SCOR n'exerce aucun contrôle et ne dispose d'aucun pouvoir au sein des organes de Direction de la société Converium, cette dernière n'a fait l'objet d'aucune consolidation, ni par intégration globale, ni par mise en équivalence.

Chiffre d'affaires

Les primes brutes émises au 31 mars 2007 s'élèvent à EUR 1 040 millions, en hausse de 42% à taux de change courants par rapport à celles du premier trimestre 2006.

Primes émises Vie/ Non-Vie

En EUR millions	Au 31 mars 2007	Au 31 mars 2006	Variation
Primes brutes émises Non-Vie	474	469	+ 1%
Primes brutes émises Vie	566	265	+ 114%
Primes émises Groupe	1 040	734	+ 42%

En Réassurance Non Vie (Traités, Business Solutions et Spécialités), le chiffre d'affaires s'établit à EUR 474 millions au 31 mars 2007, quasi stable par rapport au premier trimestre 2006. Sur la base d'une ventilation des primes brutes émises selon le critère de la localisation de la cédante, le chiffre d'affaires Europe enregistre une progression de 7%, alors que les zones géographiques Amériques, Asie-Pacifique et reste du monde sont en baisse.

Ce secteur d'activité représente 46 % de l'activité du Groupe (67% en excluant le chiffre d'affaires généré par les entités qui appartenaient au groupe Revios), contre 64 % au 31 mars 2006.

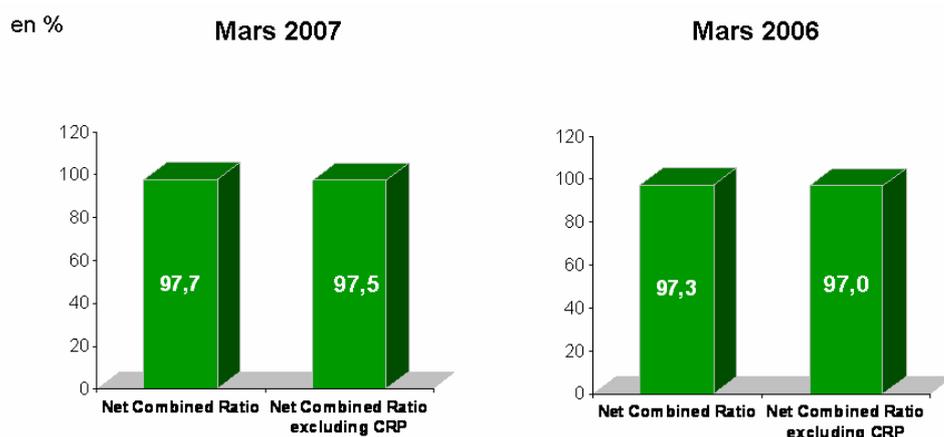
En Réassurance Vie, les primes brutes émises atteignent EUR 566 millions au premier trimestre 2007, contre EUR 265 millions au premier trimestre 2006, soit une progression de + 114%. Les entités qui étaient antérieurement rattachées au groupe Revios contribuent à hauteur de EUR 327 millions au chiffre d'affaires Vie. Ce secteur d'activité représente 54 % de l'activité du Groupe (33% en excluant le chiffre d'affaires généré par les entités qui appartenaient au groupe Revios), contre 36 % au 31 mars 2006.

Résultat opérationnel

Le résultat opérationnel au 31 mars 2007 s'élève à EUR 127 millions, en hausse de 27% par rapport au 31 mars 2006 (EUR 100 millions). Ce résultat opérationnel se ventile entre un résultat opérationnel Non Vie de EUR 88 millions (+ 9% par rapport au premier trimestre 2006) et un résultat opérationnel Vie de EUR 39 millions (+ 105% par rapport au premier trimestre 2006).

Le ratio combiné de l'activité de réassurance Non Vie s'établit à 97,7% au 31 mars 2007 contre 97,3 % pour la période équivalente de 2006. Ce ratio combiné traduit comme au 31 décembre 2006 une sinistralité relativement clémente, malgré la tempête Kyrill de début d'année dont la charge technique avant impôts est estimée à EUR 28 millions (soit 7 points de ratio combiné), ainsi que les effets de la politique de souscription rigoureuse et la qualité du positionnement de SCOR Global P&C sur les diverses lignes de métier et les différents marchés.

*Ratio combiné net non vie**



* (claims + commissions + overheads) / premiums earned

Le ratio est calculé net de la réassurance. Les ratios combinés nets des premier trimestre 2006 et 2007 sont basés sur l'estimation à l'ultime des provisions techniques établies par les actuaires du Groupe.

En réassurance Vie, les entités qui étaient précédemment détenues dans le groupe Revios ont contribué à hauteur de EUR 24 millions au résultat opérationnel de EUR 39 millions réalisé au premier trimestre 2007. Dans ce secteur d'activité, la marge sur primes acquises nettes est de 7,8% au 31 mars 2007 contre 7,6% au 31 mars 2006.

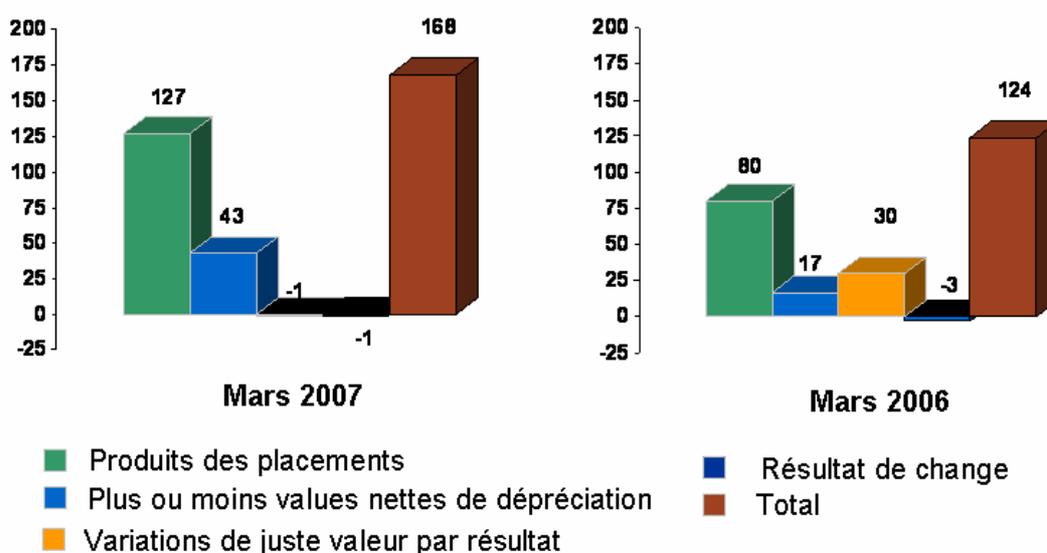
Résultat financier

Les produits financiers, hors frais de gestion financière et hors coût de l'endettement, ont atteint EUR 168 millions au 31 mars 2007 contre EUR 124 millions au 31 mars 2006, soit une hausse de 35%.

Les produits financiers proviennent, pour le premier trimestre 2007, pour EUR 127 millions des produits des placements (contre EUR 80 millions au 31 mars 2006), pour EUR 43 millions des plus et moins values de cession nettes de dépréciation (contre EUR 17 millions au 31 mars 2006), pour EUR - 1 million des variations de juste valeur (contre EUR 30 millions au 31 mars 2006) et pour EUR - 1 million de résultat de change (contre EUR -3 millions au 31 mars 2006).

Les frais de gestion financière s'élèvent à EUR - 11 millions au 31 mars 2007 contre EUR - 9 millions au 31 mars 2006.

en EUR millions



Au 31 mars 2007, les placements atteignent EUR 14 082 millions contre EUR 14 001 millions au 31 décembre 2006. Ils se répartissent au 31 mars 2007 en obligations (43%), en liquidités (9%), en prêts et créances (39%), en actions (7%) et en immobilier (2%).

Impôts

La charge fiscale au 31 mars 2007 s'élève à EUR - 37 millions contre EUR - 35 millions au 31 mars 2006.

Résultat net part du Groupe de la période

Le résultat net part du Groupe s'élève à EUR 76 millions, à comparer à EUR 53 millions pour la même période en 2006.

EVENEMENTS POSTERIEURS A LA CLOTURE

Le 4 avril 2007, le Groupe a approuvé le nouveau Plan Stratégique « Dynamic Lift » pour 2007-2010, qui présente le plan de développement sur 3 ans du nouvel ensemble constitué par SCOR et Converium.

Lors de l'Assemblée Générale Extraordinaire du Groupe SCOR qui s'est tenue le 26 avril 2007, les actionnaires de SCOR ont apporté leur plein soutien au rapprochement de SCOR et de Converium et ont approuvé l'ensemble des résolutions qui leur étaient soumises. Ces résolutions avaient pour objet l'approbation des apports en nature de Patinex AG et d'Alecta Pensionsförsäkring et de l'émission des actions nécessaires à la rémunération de ces apports et à la rémunération de la composante en actions de l'offre publique.

Après que le Conseil d'Administration et la Direction de Converium se soient opposé en février 2007 à la proposition de rapprochement de SCOR, SCOR et Converium ont annoncé le 10 mai 2007 avoir trouvé un accord sur les termes d'une transaction amicale en relation avec l'offre publique volontaire pour les actions de Converium Holding AG non encore détenues par SCOR. Dans le cadre de cet accord, SCOR a notamment ajusté à la hausse le prix de l'offre proposé pour chaque action Converium.

Il a par ailleurs été précisé, suite à la recommandation de la Commission des Offres Publiques d'Acquisition suisse (la COPA) en date du 7 mai 2007, que l'offre sur les titres Converium débutera le 29 mai 2007 et s'étendra jusqu'au 25 juin 2007.

Concernant le dossier WTC, SCOR a émis deux lettres de crédit pour un montant global de USD 249 360 000 au profit d'Allianz les 11 et 14 mai 2007, tel que requis par Allianz pour garantir le paiement à la cédante si le verdict du jury était confirmé par la Cour d'Appel Fédérale pour le Deuxième Circuit ou si le processus d'évaluation mis en place sous le contrôle d'un tribunal en 2005 conduisait à une augmentation des sommes à payer dans le futur. La décision d'émettre ces deux lettres de crédit, conforme au contrat, ne présage en rien des coûts ultérieurs du sinistre.

Le 14 mai 2007, SCOR Global Life a acquis 59 000 actions ReMark Group BV auprès de la société Alpinvest, ce qui porte la participation de SCOR Global Life dans ReMark Group BV de 39,68% à 58,99%. Au 31 mars 2007, ReMark Group BV a été consolidé par mise en équivalence.

NOTE 1 – NORMES COMPTABLES APPLIQUEES

Présentation des normes et interprétations appliquées

Les comptes consolidés condensés au 31 mars 2007 ont été établis en conformité avec la norme IAS 34 « Information financière intermédiaire », et selon les normes adoptées par l'Union Européenne au 31 mars 2007.

En outre, SCOR a appliqué dès le 1er janvier 2004 l'amendement de la norme IAS 19 relatif à la comptabilisation des écarts actuariels en capitaux propres.

Textes IFRS pouvant faire l'objet d'une anticipation

Les états financiers de SCOR au 31 mars 2007 n'intègrent pas les éventuels impacts des normes et interprétations qui ont été adoptées mais dont l'application n'est pas obligatoire pour les comptes intermédiaires 2007, en particulier la norme IFRS 7 « Instruments financiers : Informations à fournir », qui introduit de nouvelles notes annexes permettant aux utilisateurs des états financiers d'évaluer le caractère significatif des instruments financiers du Groupe et la nature et l'étendue des risques liés à ces instruments financiers.

L'impact potentiel des normes et interprétations suivantes, qui n'ont pas encore été adoptées par la Commission Européenne, n'a pas été mesuré à ce stade :

- IFRS 8 Segments opérationnels
- IFRIC 11 relative aux options accordées au sein d'un groupe et aux actions propres acquises en couverture de plans d'options,
- IFRIC 12 relative aux accords de concession de services (non applicable au Groupe SCOR).

L'interprétation IFRIC 10 relative à la dépréciation d'actifs et aux comptes intermédiaires, applicable à compter de novembre 2006 mais non encore adoptée par la Commission Européenne, n'aurait pas d'impact sur les comptes consolidés du Groupe SCOR.

Principes de consolidation IFRS

Méthodes de consolidation

Toutes les sociétés dans lesquelles SCOR exerce le contrôle, c'est-à-dire dans lesquelles elle a le pouvoir de diriger les politiques financière et opérationnelle afin d'obtenir des avantages de leurs activités, sont consolidées par intégration globale.

Les filiales sont consolidées à partir du moment où le Groupe en prend le contrôle et jusqu'à la date à laquelle ce contrôle est transféré à l'extérieur du Groupe. Quand il y a une perte de contrôle d'une filiale, les états financiers consolidés de l'exercice comprennent les résultats sur la période pendant laquelle SCOR en avait le contrôle.

La participation du Groupe dans une entreprise associée est comptabilisée selon la méthode de la mise en équivalence. Une entreprise associée est une entité dans laquelle le Groupe a une influence significative et qui n'est ni une filiale ni une coentreprise du Groupe.

Le Groupe ne détient aucune participation dans une coentreprise.

Le Groupe contrôle en substance une structure juridique distincte (« entité ad hoc ») qu'il consolide même en l'absence de l'existence d'un lien en capital. Les critères d'appréciation utilisés pour déterminer l'existence du contrôle ont été les suivants :

- Les activités de l'entité sont menées pour le compte exclusif du Groupe afin que ce dernier en tire les avantages ;
- Le Groupe dispose du pouvoir de décision et de gestion pour obtenir la majorité des avantages liés aux activités courantes de l'entité ; ce pouvoir a été délégué par la mise en place d'un mécanisme d'auto-pilotage ;
- Le Groupe a la capacité de bénéficier de la majorité des avantages de l'entité ;
- Le Groupe conserve la majorité des risques relatifs à l'entité.

Le Groupe consolide également par intégration globale les organismes de placement collectif en valeurs mobilières (OPCVM) détenus dans le cadre de ses activités.

Harmonisation des principes comptables

Les états financiers des filiales sont établis sur la même période comptable que celle de la société mère. Des ajustements en consolidation sont éventuellement pratiqués pour harmoniser l'ensemble des méthodes et principes comptables du Groupe.

Tous les soldes et transactions intra groupe, y compris les résultats internes provenant de transactions intra groupes, sont totalement éliminés.

Méthodes de conversion

Les états financiers consolidés du Groupe sont présentés en euros (EUR) et toutes les valeurs sont arrondies en EUR millions sauf cas expressément indiqués.

Conversion des états financiers d'une entité étrangère

Lorsque la monnaie fonctionnelle des entités du Groupe ne correspond pas à la monnaie utilisée pour la présentation des états financiers consolidés du Groupe, le bilan est converti en utilisant le cours de change à la clôture de l'exercice et le compte de résultat est comptabilisé aux cours de change moyens de la période. Les différences de change sont comptabilisées directement en capitaux propres à la rubrique « écart de conversion ».

Lors de la transition aux IFRS, SCOR a transféré en réserves consolidées les écarts de conversion au 1^{er} janvier 2004, relatifs à la conversion en euros des comptes des filiales ayant une devise étrangère comme monnaie de fonctionnement. La valeur IFRS des écarts de conversion a donc été ramenée à zéro au 1^{er} janvier 2004. En cas de cession ultérieure de ces filiales, le résultat de cession n'incorporera pas la reprise des écarts de conversion antérieurs au 1^{er} janvier 2004 mais comprendra en revanche les écarts de conversion constatés postérieurement au 1^{er} janvier 2004.

Conversion des opérations libellées en monnaies étrangères

Les transactions libellées en monnaies étrangères (monnaies autres que la monnaie de fonctionnement) sont converties en monnaie de fonctionnement au cours de change en vigueur à la date de la transaction (pour des raisons pratiques, un cours moyen est utilisé).

A chaque clôture, l'entité doit convertir les éléments en devises figurant à son bilan dans la monnaie de fonctionnement, en utilisant les procédures suivantes :

- les éléments monétaires (notamment les placements obligataires, les dettes et créances, les actifs et passifs techniques d'assurance) sont convertis au cours de clôture et les gains et pertes en résultant sont comptabilisés en résultat,
- les éléments non monétaires sont convertis :
 - o au cours de change à la date de la transaction s'ils sont évalués au coût historique (notamment les placements immobiliers) et,
 - o au cours de change à la date d'évaluation de la juste valeur s'ils sont évalués à la juste valeur (notamment les placements en actions).
- Lorsqu'un gain ou une perte sur un élément non monétaire est comptabilisé directement dans les capitaux propres (actions disponibles à la vente, par exemple), l'écart de change résultant de la conversion de cet élément est également directement comptabilisé dans les capitaux propres. À l'inverse, lorsqu'un gain ou une perte sur un élément non monétaire est comptabilisé en résultat (actions désignées à la juste valeur par résultat, par exemple), l'écart de change résultant de la conversion de cet élément est également comptabilisé en résultat.
- Les gains et les pertes résultant de la conversion d'éléments de couverture d'un investissement net à l'étranger sont comptabilisés dans les capitaux propres jusqu'à la sortie de l'investissement net, date à laquelle ils sont reconnus en résultat.

Ecarts d'acquisition et regroupements d'entreprises

Conformément à la norme IFRS 3, les regroupements d'entreprises sont comptabilisés en appliquant la méthode de l'acquisition. Ceci conduit à reconnaître les actifs identifiables (y compris les immobilisations incorporelles non reconnues précédemment) et les passifs identifiables (y compris les passifs éventuels, à l'exception des restructurations futures) de l'activité acquise en juste valeur.

L'écart d'acquisition représente l'excédent du coût d'une acquisition sur la juste valeur de la part contrôlée par le Groupe de l'actif net de l'entreprise acquise à la date d'acquisition. L'écart d'acquisition sur les filiales consolidées par intégration globale est inclus dans les immobilisations incorporelles. L'écart d'acquisition sur les sociétés mises en équivalence est inclus dans la valeur des titres mis en équivalence.

Dans le cas où un écart d'acquisition négatif (« badwill ») est constaté, correspondant à un excédent de la juste valeur de la part contrôlée par le Groupe de l'actif net de l'entreprise acquise sur le prix de l'acquisition, cet écart d'acquisition est comptabilisé en compte de résultat.

Comme le permet la norme IFRS 3, SCOR a choisi lors de la transition aux IFRS de ne pas retraiter les regroupements d'entreprises antérieurs au 1^{er} janvier 2004. Comme l'autorise également la norme IFRS 1, SCOR n'a pas appliqué IAS 21 « Effets des variations des cours des monnaies étrangères » de manière rétrospective aux écarts d'acquisition provenant de regroupements d'entreprises survenus avant la date de transition aux IFRS. En conséquence, les écarts d'acquisition ont été maintenus dans la monnaie fonctionnelle de l'entité acquéreuse.

L'écart d'acquisition est comptabilisé à sa valeur brute, diminuée des éventuelles pertes de valeur cumulées.

Afin de déterminer les pertes de valeur éventuelles, l'écart d'acquisition est attribué aux unités génératrices de trésorerie (une « UGT »). Une UGT se définit comme une entité pour laquelle existent des flux de trésorerie

séparés identifiables. Chacune représente l'investissement du Groupe dans chaque pays d'activité selon le premier niveau d'information sectorielle, soit Réassurance Non-Vie et Réassurance Vie.

Chaque UGT à laquelle l'écart d'acquisition est affecté doit correspondre au niveau le plus fin auquel le Groupe suit son taux de retour sur investissement. Elle ne peut toutefois pas être plus large qu'un secteur de premier ou de second niveau tel que défini pour les besoins de l'information sectorielle selon IAS 14.

Pour évaluer la perte de valeur, un test de dépréciation des écarts d'acquisition est réalisé :

- tous les ans à la même date pour chaque unité génératrice de trésorerie mais pas nécessairement à la date de clôture ;
- plus fréquemment en cas d'événement défavorable survenant entre deux tests annuels ;
- obligatoirement avant la fin de l'exercice d'acquisition d'une entité.

La perte de valeur est constatée lorsque la valeur nette comptable de l'UGT, à laquelle l'écart d'acquisition est affecté, est supérieure à sa valeur recouvrable. La valeur recouvrable est le montant le plus élevé entre (1) la juste valeur nette des frais de cession et (2) la valeur d'utilité (cash flow futurs actualisés) de cette unité.

Si les actifs de l'UGT ou l'unité incluse dans le Groupe d'UGT auquel l'écart d'acquisition appartient font l'objet d'un test de dépréciation à la même date que l'UGT comprenant l'écart d'acquisition (ou s'il existe un indice de perte de valeur de l'un des actifs), celui-ci doit être réalisé avant de réaliser le test de dépréciation des écarts d'acquisition.

Principes comptables

Les informations financières sont établies selon la convention du coût historique à l'exception de certaines catégories d'actifs et passifs. Les catégories concernées sont mentionnées dans les notes suivantes. Les informations financières IFRS consolidées sont présentées en euro et toutes les valeurs sont arrondies au million le plus proche sauf indication contraire.

Recours à des estimations

Pour préparer les informations financières conformément aux principes comptables généralement admis, il est procédé à des estimations. Les hypothèses faites affectent les montants présentés au titre des éléments d'actif et de passif, les informations fournies sur les actifs et passifs éventuels à la date d'établissement de ces informations financières ainsi que les montants présentés au titre des produits et charges de l'exercice.

La Direction revoit ses estimations et appréciations de manière constante sur la base de son expérience passée ainsi que de divers autres facteurs jugés raisonnables, qui constituent le fondement de ses appréciations de la valeur comptable des éléments d'actif et de passif. Les résultats réels pourraient différer sensiblement de ces estimations en fonction d'hypothèses ou de conditions différentes, qui se feraient jour ultérieurement.

Les principaux postes comptables pour lesquels le Groupe SCOR est amené à effectuer des estimations sont les provisions techniques, les créances et dettes nées des opérations de réassurance, les actifs incorporels et les engagements de retraites et avantages assimilés.

Provisions techniques

Le Groupe constitue des provisions afin de couvrir ses engagements ultimes estimés sur sinistres relatifs à des événements connus ou non encore reportés. Les dirigeants les revoient en cours d'année en utilisant les informations nouvelles dès qu'elles sont disponibles et les ajustent si nécessaire. Les dirigeants prennent en compte plusieurs facteurs pour décider du montant des provisions, parmi lesquels :

- les informations venant des cédantes ;
- les tendances historiques, comme les schémas de provisions, les règlements de sinistres, le nombre des sinistres en attente de paiement et le mix produits ;
- les méthodes internes d'analyse du Groupe ;
- les interprétations juridiques les plus récentes sur les couvertures et engagements ;
- les conditions économiques.

Activité Non-Vie

Lorsqu'il détermine le montant de ses provisions, le Groupe utilise généralement des techniques actuarielles qui prennent en compte des données quantitatives résultant de sinistres passés, ainsi que des facteurs qualitatifs lorsque cela se justifie. Les provisions sont également ajustées en fonction du volume d'affaires souscrites, des termes et conditions des contrats de réassurance, et de la diversité de traitement des affaires et des sinistres pouvant potentiellement affecter l'engagement du Groupe sur la durée.

Il est cependant difficile d'évaluer précisément le montant des provisions nécessaires, spécialement du fait de l'évolution de l'environnement juridique, y compris du droit de la responsabilité civile, pouvant affecter le développement des provisions. Si ce processus est compliqué et subjectif pour les cédantes, les incertitudes inhérentes à ces estimations sont encore plus grandes pour le réassureur, principalement en raison du laps de temps plus important séparant l'événement lui-même de la demande de paiement du sinistre faite au réassureur, la diversité des schémas de développement des contrats, qu'ils soient traités ou facultatives, la dépendance par rapport aux cédantes pour obtenir des informations sur les sinistres et les divergences d'établissement des provisions chez les cédantes. De plus, des tendances ayant affecté les engagements dans le passé peuvent ne pas se reproduire ou ne pas avoir le même impact sur le développement des engagements dans le futur. Ainsi, les pertes et prestations des contrats peuvent ne pas correspondre aux provisions enregistrées dans les états financiers consolidés du Groupe, et ce de manière significative.

Activité Vie

En réassurance Vie, les provisions de sinistralité sont établies sur la base des évaluations au « best estimate » du Groupe en termes de mortalité et de morbidité et des résultats des placements financiers avec une provision pour écart défavorable. Les engagements relatifs aux sinistres futurs sont déterminés par le Groupe pour des risques individuels ou des catégories d'affaires et peuvent être supérieurs ou inférieurs à ceux établis par les cédantes s'ils utilisent des hypothèses ou des tables de mortalité différentes. Les provisions de sinistralité incluent à la fois les sinistres décès en cours de règlement et les sinistres avérés mais pas encore reportés.

Les événements effectifs d'une période donnée peuvent s'avérer plus coûteux que ce qui avait été prévu et en conséquence, avoir un impact négatif sur les résultats opérationnels du Groupe sur cette période.

Créances et dettes nées d'opérations de réassurance

Les primes comptabilisées dans l'exercice pour l'activité Non-Vie correspondent au montant estimé de l'aliment prévu à la souscription du contrat. La différence entre les primes ultimes estimées, nettes de commissions, et celles notifiées par les cédantes, est constatée en créances ou dettes nées des opérations de réassurance acceptée.

Concernant la Réassurance Vie des contrats dits « d'assurance », compte tenu de la typologie des affaires souscrites, les règles d'évaluation consistent à estimer les comptes manquants des cédantes pour l'année en cours en complément des informations reçues et comptabilisées.

La réception de comptes cédantes différents des estimations pourrait conduire à réduire le montant des primes.

Les estimations de primes et de commissions sur primes, comportant des éléments d'incertitude, sont régulièrement revues pendant l'exercice pour tenir compte des éventuelles modifications des primes versées au contrat ou des éventuels comptes reçus des cédantes.

Actifs incorporels

Les principales hypothèses employées pour justifier chaque année les écarts d'acquisition dans le cadre de test de dépréciation portent sur les paramètres suivants :

- résultat sur les 3 premières années de projection, et résultat normalisé pour le calcul d'une valeur terminale,
- taux de croissance de l'activité,
- coût d'immobilisation du capital.

Si l'une des hypothèses retenues dans le cadre de ce test de dépréciation connaissait une évolution défavorable, la valeur des écarts d'acquisition pourrait en être affectée et conduire à une dépréciation qui affecterait négativement le résultat net et les capitaux propres consolidés.

La valeur d'acquisition des portefeuilles de réassurance Vie est calculée en projetant les résultats futurs des traités en vigueur à la date d'évaluation, en utilisant des hypothèses raisonnables sur les facteurs qui influencent la rentabilité (mortalité, morbidité, chute). Le taux d'actualisation utilisé pour valoriser les profits futurs (et calculer le coût du capital) est la somme du taux sans risque obtenu grâce à la courbe de taux (Swap) de la devise correspondant et de la prime de risque.

Si l'une des hypothèses retenues dans le cadre de ce test de dépréciation connaissait une évolution défavorable, la valeur d'acquisition des portefeuilles de réassurance pourrait en être affectée et conduire à une dépréciation qui affecterait négativement le résultat net et les capitaux propres consolidés.

Engagements de retraite et avantages assimilés

Les engagements reconnus au bilan au titre des régimes de retraite à prestations définies correspondent à la valeur actuelle de l'obligation à la date de clôture diminuée, le cas échéant, de la valeur de marché des actifs de couverture, toutes deux ajustées des écarts actuariels et coût des services passés non reconnus. La valeur actuelle de l'obligation est calculée annuellement selon la méthode des unités de crédit projetées. Elle est déterminée en actualisant les prestations futures attendues sur la base de taux de marché d'obligations d'entreprise de première catégorie de même monnaie que celle des prestations qui seront à payer, et de durée comparable à l'obligation sous-jacente.

Par ailleurs, le Groupe SCOR évalue annuellement par l'intermédiaire d'un actuair indépendant la valeur actuelle de l'obligation envers ses salariés au titre des indemnités pour ancienneté de service. La méthode utilisée pour valoriser cet engagement est la méthode des unités de crédit projetées.

Si les hypothèses retenues pour le calcul des provisions au titre des engagements de retraite et avantages assimilés, notamment le taux d'actualisation, le taux de rendement attendu des actifs et le taux d'augmentation des salaires, connaissent une évolution défavorable, l'impact de cette évolution sur la valeur des engagements pourrait conduire à diminuer les capitaux propres de la société.

Actifs immobiliers

Classification des immeubles

Tous les immeubles actuellement détenus sont des immeubles de placement. Dans certains cas, certains immeubles sont partiellement occupés par des entités du Groupe.

Méthode de comptabilisation

Les immeubles sont comptabilisés au coût historique amorti. Leur valeur est décomposée en :

- terrain, non amorti ;
- quatre composants techniques :
 - * la structure, ou gros œuvre, amortie sur une durée de 30 à 80 ans selon le type de construction ;
 - * le clos et couvert, amorti sur une durée de 30 ans ;
 - * les installations techniques, amorties sur une durée de 20 ans ;
 - * les agencements et la décoration, amortis sur une durée de 10 à 15 ans selon leur nature.

Les frais, droits et honoraires d'acquisition (ou de développement) sont intégrés à la valeur de l'immeuble.

Le poids relatif de chaque composant technique et sa durée d'amortissement ont été fixés dans une grille de composants distinguant huit types de construction. Cette grille a été établie sur la base de l'expérience du Groupe et de grilles proposées par les instances professionnelles.

Evaluation

Chaque immeuble fait l'objet d'une expertise approfondie en valeur vénale ou « juste valeur » par un expert indépendant tous les 5 ans en fin d'exercice. Sa valeur vénale est réévaluée par le même expert au terme de chacun des 4 exercices suivants en fonction des changements intervenus dans son état locatif, des travaux réalisés et de l'évolution du marché immobilier local.

Lorsque la valeur vénale d'un immeuble apparaît inférieure à sa valeur nette comptable, une dépréciation est constatée et passée en perte à hauteur de la différence entre sa valeur d'utilité et ladite valeur nette comptable. S'agissant d'immeubles de placement, il est considéré que leur valeur d'utilité dans le cadre d'une détention longue est principalement fondée sur la somme des cash-flows futurs estimés et actualisés sur la base des hypothèses en cours sur le marché. SCOR n'a pas retenu de valeur résiduelle.

Crédit bail

Les actifs immobiliers financés par des contrats de location financière sont comptabilisés à l'actif sur la base de la valeur actuelle des loyers des crédits-baux et de l'option d'achat. Après leur entrée au bilan, ils sont traités comme les autres immeubles de placement au coût historique amorti.

Au passif, une dette correspondante classée en « dettes de financement » est constatée. Elle est amortie selon la méthode du taux d'intérêt effectif.

Contrats de location

En décembre 2003, le Groupe SCOR a cédé son siège social. La plus value nette réalisée en normes locales s'est élevée à 44 millions d'euros.

Le Groupe demeure locataire de cet immeuble jusqu'en décembre 2012. Le propriétaire de cet immeuble dispose d'une caution bancaire fonction du rating de SCOR. SCOR nantit auprès de l'établissement bancaire émetteur de cette caution un montant d'actif de même valeur.

En application de la norme IAS 17, cette plus value a été maintenue dans les comptes IFRS.

Revenus locatifs

Les revenus locatifs résultant des immeubles de placement sont comptabilisés de façon linéaire sur la durée des contrats de location en cours.

Placements financiers

Le Groupe classe ses actifs financiers selon les catégories suivantes : actifs financiers disponibles à la vente, actifs à la juste valeur par résultat, prêts et autres créances et instruments dérivés. Actuellement, aucun actif financier n'est classé en actifs détenus jusqu'à l'échéance.

Les achats et ventes d'actifs sont comptabilisés à la date de règlement. Après leur comptabilisation initiale, les actifs financiers sont évalués selon la catégorie d'actifs à laquelle ils appartiennent selon les modalités présentées ci-après.

Les actifs financiers sont décomptabilisés lorsque les droits contractuels sur les flux de trésorerie liés à l'actif financier arrivent à expiration ou ont été transférés et que le Groupe a transféré quasiment tous les risques et les avantages inhérents à la propriété de l'actif financier.

A chaque date de clôture, le Groupe apprécie s'il existe une indication objective de dépréciation. Le montant de la perte de valeur est comptabilisé selon les catégories d'actifs conformément aux modalités présentées ci-après.

Dans le cadre des instruments de capitaux propres cotés sur un marché actif, il est considéré qu'une baisse du cours de plus de 20 % ou une baisse constatée sur une période de plus de six mois constitue une indication objective de dépréciation. Dans le cadre d'instruments de capitaux propres non cotés, la juste valeur est déterminée selon les techniques de valorisation communément utilisées. Dans le cadre des instruments de dettes et des prêts et créances, l'indicateur objectif d'une dépréciation est notamment celui relatif à un risque de crédit avéré.

Actifs financiers disponibles à la vente

Les actifs disponibles à la vente regroupent les actifs non dérivés qui sont soit désignés comme disponibles à la vente soit affectés à aucune autre catégorie.

Les actifs financiers disponibles à la vente sont comptabilisés à la juste valeur. Les profits et les pertes latentes résultant de la variation de la juste valeur d'un actif ne faisant pas l'objet d'une couverture sont comptabilisés directement en capitaux propres, à l'exception des profits et pertes de change sur un actif financier monétaire disponible à la vente qui sont comptabilisés en résultat pour la part des profits et pertes de change relatifs au coût amorti et en capitaux propres pour la part des profits et pertes de change relatifs à la juste valeur. Les profits et pertes de change sur la juste valeur d'un actif financier non monétaire disponible à la vente sont intégralement comptabilisés en capitaux propres.

Lorsqu'il existe une indication objective de dépréciation, le montant de la perte cumulée qui a été comptabilisée directement en capitaux propres est constaté en résultat. Seules peuvent faire l'objet d'une reprise les pertes de valeur sur un instrument de dette dont la juste valeur augmente au cours d'un exercice suivant et du fait d'un événement survenant après la comptabilisation de la dépréciation.

Lorsque l'actif est cédé, l'intégralité des gains et des pertes cumulés en capitaux propres est incluse dans les plus ou moins values de cession des placements du compte de résultat, déduction faite des montants antérieurement constatés en résultat.

Les intérêts des instruments de dette sont calculés selon la méthode du taux d'intérêt effectif intégrant l'amortissement des surcotes/décotes et sont comptabilisés en résultat. Les dividendes des instruments de capitaux propres sont comptabilisés en résultat dès que le droit du Groupe à en recevoir le paiement est établi.

Actifs financiers à la juste valeur par résultat

Cette catégorie comporte deux classes d'actifs : les actifs financiers détenus à des fins de transaction et ceux désignés à la juste valeur par résultat lors de la comptabilisation initiale.

Les profits et les pertes provenant des variations de juste valeur sur des actifs financiers classés dans cette catégorie sont comptabilisés en résultat dans la période où ils surviennent.

Les principaux actifs financiers évalués à la juste valeur par résultat concernent les titres détenus dans les OPCVM significatifs, les obligations convertibles en action, les produits dérivés, les placements représentatifs de contrats en Unités de Compte et certaines actions.

Prêts et créances

Cette catégorie comporte les actifs financiers non dérivés à paiements déterminés ou déterminables qui ne sont pas cotés sur un marché actif, à l'exception des créances résultant des opérations de réassurance.

Ces actifs sont comptabilisés au coût amorti en utilisant la méthode du taux d'intérêt effectif lorsque cette méthode a un impact significatif par rapport à la méthode du taux contractuel facial. Les prêts et créances à court terme sont comptabilisés au coût.

Trésorerie et équivalent de trésorerie

La trésorerie et les équivalents de trésorerie comptabilisés au bilan comprennent la trésorerie en banque, la caisse et les dépôts à court terme ayant une durée initiale inférieure ou égale à trois mois.

Pour les besoins du tableau des flux de trésorerie consolidés, la trésorerie et les équivalents de trésorerie comprennent la trésorerie et les équivalents de trésorerie tels que définis ci-dessus, nets le cas échéant des concours bancaires courants.

Actions auto-détenues

Les actions auto-détenues sont déduites des capitaux propres quel que soit l'objectif de leur détention, et les résultats afférents sont éliminés du compte de résultat consolidé.

Passifs financiers

Les passifs financiers, à l'exception des dettes résultant des opérations de réassurance, sont classés en dettes de financement, instruments financiers passifs ou autres dettes.

Dettes de financement subordonnées ou représentées par des titres

Ces postes regroupent les divers emprunts obligataires subordonnés ou non émis par le Groupe. Ces emprunts, qui incluent une ou plusieurs clauses contractuelles de remboursement obligatoire en cash, sont classés en dettes de financement en conformité avec le paragraphe 25 de la norme IAS 32.

Ces dettes sont comptabilisées au coût amorti en utilisant la méthode du taux d'intérêt effectif.

Les instruments dérivés contenus dans les emprunts ont été démembrés. La part relative à la composante de capitaux propres, déterminée à la date d'émission, est comptabilisée en capitaux propres. Elle ne fait l'objet d'aucune réévaluation subséquente.

Les intérêts des dettes de financement sont comptabilisés en charges.

Dettes de financement envers les entreprises du secteur bancaire

Ce poste regroupe principalement les emprunts hypothécaires et les contrats de financement (contrats de crédit-bail). Ces dettes sont comptabilisées au coût amorti en utilisant la méthode du taux d'intérêt effectif lorsque cette méthode a un impact significatif par rapport à la méthode du taux contractuel facial.

Les intérêts des dettes de financement sont comptabilisés en charges.

Instruments dérivés et instruments de couverture

Les instruments dérivés sont comptabilisés dès l'origine à la juste valeur et sont évalués à la juste valeur à chaque arrêté.

La méthode de comptabilisation varie selon que l'instrument dérivé est désigné ou non comme un instrument de couverture et de la nature de cette couverture selon les modalités décrites dans la note ci-après « Instruments de couverture ».

Lorsque le Groupe n'a pas désigné un instrument dérivé comme étant un instrument de couverture, les profits et pertes résultant de la variation de la juste valeur de l'instrument sont comptabilisés en résultat dans la période où ils surviennent. Le Groupe utilise notamment les instruments dérivés suivants pour réduire son exposition aux diverses natures de risque auxquelles il est exposé : swap de taux, instruments à terme d'achat et de vente de devises, cap et floor, options d'achat et de vente.

Instruments dérivés incorporés

Un dérivé incorporé est une composante d'un instrument hybride qui inclut également un contrat hôte non dérivé, ce qui a pour effet de faire varier une partie des flux de trésorerie de l'instrument hybride d'une manière analogue à celle d'un dérivé autonome.

Le dérivé incorporé est séparé du contrat hôte et comptabilisé en tant que dérivé lorsque les caractéristiques économiques et les risques du dérivé incorporé ne sont pas étroitement liés aux caractéristiques économiques du contrat hôte, que l'instrument incorporé comporte les mêmes conditions qu'un instrument dérivé séparé, et que l'instrument hybride n'est pas évalué à la juste valeur par résultat.

Lorsqu'un dérivé incorporé a été séparé de son contrat hôte, il est comptabilisé conformément aux dispositions relatives à la comptabilisation des instruments financiers dérivés.

Lorsqu'un dérivé incorporé représente une part significative et qu'il ne peut être séparé du contrat hôte, l'instrument composé est traité comme un instrument détenu à des fins de transaction. Les profits et les pertes

provenant des variations de juste valeur sur l'instrument composé sont alors comptabilisés en résultat dans la période où ils surviennent.

Instruments de couverture

Un instrument de couverture est un instrument dérivé désigné ou, pour une couverture du seul risque de variation des taux de change, un actif ou un passif non dérivé désigné dont la juste valeur ou les flux de trésorerie compensent les variations de juste valeur ou de flux de trésorerie de l'élément couvert.

L'élément couvert peut être un actif, un passif, un engagement ferme, une transaction prévue hautement probable ou un investissement net dans une activité étrangère qui expose le Groupe à un risque de variation de juste valeur ou de variation de flux futurs de trésorerie et qui est désigné comme étant couvert.

L'efficacité des couvertures mises en place est contrôlée périodiquement de manière à s'assurer du degré de compensation des variations de juste valeur ou de flux de trésorerie de l'élément à couvrir, attribuable au risque couvert, par les variations de la juste valeur ou des flux de trésorerie de l'instrument de couverture.

Les couvertures d'un investissement net dans une activité à l'étranger sont comptabilisées de la manière suivante :

- la partie du profit ou de la perte sur l'instrument de couverture considérée comme étant la partie efficace de la couverture est comptabilisée directement en capitaux propres ;
- la partie inefficace de la couverture est comptabilisée dans le compte de résultat.

Les principaux instruments de couverture consistent en des achats et ventes à terme de devises.

Principes et méthodes comptables particuliers aux opérations de réassurance

Classification et comptabilisation des contrats de réassurance

Les traités de réassurance acceptés et rétrocédés par le Groupe donnent lieu en IFRS à des règles de comptabilisation différentes suivant qu'ils relèvent de la norme assurance IFRS4 ou de la norme IAS39.

Les opérations d'acceptation et de rétrocession en réassurance qui opèrent un transfert de risque d'assurance significatif sont comptabilisées suivant les principes comptables IFRS4, c'est-à-dire selon les principes de comptabilisation préexistants à la mise en œuvre des normes IFRS et utilisés jusqu'au 31 décembre 2004 pour établir les comptes consolidés de SCOR en conformité avec le règlement CRC 2000-05, à l'exception du traitement des provisions d'égalisation décrit ci-après.

Les opérations d'acceptation et de rétrocession qui ne transfèrent pas un risque significatif sont comptabilisées suivant la norme IAS 39, ce qui conduit d'une part à ne plus reconnaître les primes comme du chiffre d'affaires, et d'autre part, à reclasser les provisions techniques et les frais d'acquisition reportés figurant au passif ou à l'actif du bilan, en passif ou actif financier par assimilation à un dépôt sur les rubriques « Passifs relatifs à des contrats financiers » et « Actifs relatifs à des contrats financiers » du bilan. Ces dépôts sont évalués sur la base des seuls flux financiers et non plus sur la base des mouvements estimés à l'ultime comme le prévoient les principes comptables applicables aux opérations d'assurance.

Le chiffre d'affaires correspondant à ces affaires est égal aux prélèvements réalisés par SCOR. Il est comptabilisé à la rubrique « Autres produits d'exploitation » du compte de résultat.

Principes comptables français applicables aux contrats classés en IFRS 4 dits contrats « d'assurance »

Comptabilisation des comptes cédantes

Les sociétés de réassurance du Groupe enregistrent dès leur réception les comptes reçus des cédantes. À la date de l'inventaire, les comptes non reçus des cédantes font l'objet d'une estimation des comptes manquants. Cette méthode consiste à enregistrer dans les états financiers la situation la plus proche possible de la réalité des engagements de réassurance pris par le Groupe. Cette méthode concerne la majorité des contrats souscrits dans l'exercice, voire de l'exercice précédent.

Comptabilisation des estimations de réassurance

Les primes comptabilisées dans l'exercice pour l'activité Non-Vie correspondent au montant estimé de l'aliment prévu à la souscription du contrat. Il est régulièrement revu pendant l'exercice pour tenir compte des éventuelles modifications des primes versées au contrat. Une provision pour prime non acquise est calculée, soit contrat par contrat, prorata temporis, soit selon une méthode statistique lorsque cette dernière fournit des résultats proches de ceux qui seraient obtenus en appliquant la méthode contrat par contrat.

La différence entre les primes ultimes estimées, nettes de commissions, et celles notifiées par les cédantes, est constatée en créances ou dettes nées des opérations de réassurance acceptée. La différence entre la sinistralité ultime attendue sur la base des primes acquises ainsi déterminées et les sinistres communiqués par les cédantes, est constatée en provisions pour sinistres à payer au passif du bilan.

Concernant la Réassurance Vie des contrats dits « d'assurance », compte tenu de la typologie des affaires souscrites, les règles d'évaluation consistent à estimer les comptes manquants des cédantes pour l'année en cours en complément des informations reçues et comptabilisées. Pour des raisons de cohérence avec les activités Non-Vie, les sinistres estimés sont comptabilisés en provisions pour sinistres à payer.

Provisions pour sinistres

Les provisions de sinistres doivent être suffisantes pour faire face à l'intégralité des engagements du Groupe.

En réassurance Non-Vie, SCOR est tenue de maintenir ses provisions à un niveau permettant de couvrir le montant estimé de ses engagements propres et les frais de gestion de sinistres pour les sinistres déclarés et non déclarés, à la fin de chaque exercice (nets des estimations de récupération et de subrogation). Ces provisions, relatives aux sinistres survenus, déclarés ou non encore connus, sont évaluées à « l'ultime » à l'exception des provisions de la branche accidents du travail qui font l'objet, aux Etats-Unis et aux Bermudes, d'une actualisation. La charge de sinistre à l'échéance du contrat est estimée en fonction de l'expérience statistique passée pour des affaires similaires. Les provisions de sinistres incluant les estimations de sinistres payés sont calculées en tenant compte du résultat prévisible et complètent l'information communiquée par les cédantes.

En réassurance Vie, les provisions mathématiques communiquées par les cédantes, sont complétées par des estimations établies en fonction des statistiques passées et des indications fournies par les souscripteurs.

Frais d'acquisition des opérations de réassurance

En réassurance, les coûts liés à l'acquisition de nouveaux contrats, essentiellement les commissions, sont portés à l'actif du bilan dans la limite de la rentabilité des contrats. Ils sont amortis sur la base de la durée résiduelle des contrats en Non-Vie, et sur la base du rythme de reconnaissance des marges futures des contrats en Vie.

Test de suffisance des passifs

Les passifs relatifs aux contrats font chaque année l'objet d'un test de suffisance (IFRS 4).

Principes comptables IFRS appliqués aux contrats classés en IFRS4 et différant des principes comptables français

Provisions pour égalisation

Les principes de comptabilisation IFRS ne prévoient pas la possibilité de constituer des provisions pour des risques futurs sur des contrats à venir. Lorsque de telles provisions existent, elles sont éliminées dans les comptes consolidés de SCOR en normes IFRS.

Comptabilité reflet (« shadow accounting »)

Selon les principes comptables IFRS (cf. note sur les Placements financiers), les actifs financiers sont valorisés à la juste valeur. Ceci conduit à reconnaître, en fonction de la classification des actifs qui a été retenue, dans les comptes de SCOR les plus ou moins values latentes sur les titres en portefeuille soit en compte de résultat, soit en augmentation ou diminution des capitaux propres.

SCOR a choisi, comme l'y autorise la norme IFRS 4, d'appliquer la comptabilité reflet. En conséquence, les plus ou moins-values latentes mais comptabilisées sur les placements affectent les évaluations des actifs et passifs techniques de la même façon que le fait une plus value ou une moins value réalisée. L'ajustement correspondant du passif d'assurance (ou des frais d'acquisition reportés ou des immobilisations incorporelles) est comptabilisé en capitaux propres lorsque les plus values ou moins values non réalisées sont directement comptabilisées en capitaux propres. Sinon il est comptabilisé en résultat selon un schéma identique à celui utilisé pour les plus ou moins-values réalisées. Les principaux postes techniques concernés par ces ajustements sont :

- les portefeuilles de contrat et les frais d'acquisition reportés, dont l'amortissement se fait en fonction des profits techniques et financiers des traités (Ajustement reflet des frais d'acquisition et portefeuille de contrat ou « shadow DAC » et « shadow VOBA »),
- les provisions techniques, lorsque le taux d'actualisation utilisé dépend directement de la performance des actifs (Ajustement reflet des provisions mathématiques ou « shadow PM »).

Dérivés incorporés

La norme IFRS 4 prévoit la séparation des dérivés incorporés dans les contrats d'assurance notamment lorsque ces contrats hybrides ne sont pas évalués à la juste valeur par résultat et que les caractéristiques du dérivé incorporé ne sont pas étroitement liées aux caractéristiques et risques du contrat hôte et qu'il répond à la définition d'un instrument dérivé. Les dérivés incorporés répondant à la définition d'un contrat d'assurance ne sont pas séparés. SCOR n'a pas identifié de dérivés incorporés dans ses contrats.

Engagements de retraite et avantages assimilés

Engagements de retraite

Le Groupe SCOR participe selon les lois et usages de chaque pays à la constitution des retraites de son personnel. Les salariés du Groupe bénéficient dans certains pays de compléments de retraite qui sont versés sous forme de rente ou de capital au moment du départ à la retraite. Les principaux pays concernés sont la France, l'Allemagne et les Etats-Unis.

Les avantages offerts aux salariés du Groupe relèvent soit de régimes à cotisations définies, soit de régimes à prestations définies. Les régimes à cotisations définies se caractérisent par des versements à des organismes qui libèrent l'entreprise de tout engagement futur vis à vis des salariés. De ce fait, seules les cotisations payées ou dues au titre de l'année figurent dans les comptes du Groupe. Les régimes à prestations définies se caractérisent par un montant de prestations à verser au salarié au moment de son départ à la retraite qui dépend en général d'un ou plusieurs facteurs tels que l'âge, le nombre d'années de service et le salaire.

Les engagements reconnus au bilan au titre des régimes de retraite à prestations définies correspondent à la valeur actuelle de l'obligation à la date de clôture diminuée, le cas échéant, de la valeur de marché des actifs de couverture, toutes deux ajustées des écarts actuariels et coût des services passés non reconnus. La valeur actuelle de l'obligation est calculée annuellement selon la méthode des unités de crédit projetées. Elle est déterminée en actualisant les prestations futures attendues sur la base de taux de marché d'obligations d'entreprise de première catégorie de même monnaie que celle des prestations qui seront à payer, et de durée comparable à l'obligation sous-jacente.

Les écarts actuariels issus des ajustements liés à l'expérience et des effets de changements d'hypothèses actuarielles sont comptabilisés en capitaux propres.

Le coût des services passés généré lors de l'adoption ou de la modification d'un régime à prestations définies est reconnu en charges, selon un mode linéaire, sur la durée moyenne restant à courir jusqu'à ce que les droits correspondants soient acquis au personnel. Dans la mesure où les droits à prestations sont déjà acquis lors de l'adoption d'un régime ou de sa modification, le coût des services passés est reconnu en charges immédiatement.

Autres avantages à long terme

Le Groupe SCOR récompense, dans certains pays, l'ancienneté de service de ses salariés en leur attribuant une somme forfaitaire à certains échelons d'ancienneté. Le principal pays concerné est la France. Pour la France, la valeur actuelle de l'obligation est calculée annuellement par un actuinaire indépendant avec la méthode des unités de crédit projetées et elle est comptabilisée au Bilan.

Indemnités de Fin de Contrat de Travail

Des indemnités de fin de contrat de travail peuvent être dues aux salariés lorsque le Groupe licencie un ou plusieurs membres du personnel ou encourage les départs volontaires. Le Groupe comptabilise ces indemnités lorsqu'il est manifestement engagé au travers d'un plan formalisé et détaillé sans possibilité réelle de se rétracter. Les indemnités payables plus de douze mois après la date de clôture sont actualisées.

Rémunération en options d'actions et actions

Le Groupe SCOR est susceptible d'offrir à ses salariés des plans de souscription et d'achat d'actions. La juste valeur des services reçus en contrepartie de l'octroi d'options est comptabilisée en charges. Le montant total qui est reconnu sur la période d'acquisition des droits est déterminé par référence à la juste valeur des options octroyées en excluant les conditions d'attribution non liées aux conditions de marché (condition de ROE par exemple). Ces conditions sont prises en compte dans la détermination du nombre d'options probables qui seront acquises par les bénéficiaires. A chaque date de clôture, l'entreprise revoit ses estimations du nombre attendu d'options qui seront acquises. L'impact est alors comptabilisé, le cas échéant, au compte de résultat par contrepartie des capitaux propres sur la période restante d'acquisition des droits.

Par ailleurs, le Groupe a attribué en 2005 et 2006 des actions à son personnel. Cette attribution donne lieu à la comptabilisation d'une charge de personnel en contrepartie d'une augmentation des capitaux propres sur la période d'acquisition des droits.

L'effet dilutif des options en cours est reflété dans le calcul du résultat dilué par action.

Impôts

Les impôts différés sont comptabilisés, en utilisant la méthode bilancielle du report variable, pour toutes les différences temporelles existant à la date de clôture entre la base fiscale des actifs et passifs et leur valeur comptable au bilan.

Des passifs d'impôt différé sont comptabilisés pour les différences temporelles taxables liées à des participations dans les filiales et les entreprises associées sauf si la date à laquelle la différence temporelle s'inversera peut être contrôlée et qu'il est probable que la différence temporelle ne s'inversera pas dans un avenir prévisible.

Un impôt différé sur le retraitement de la réserve de capitalisation est constaté sans prendre en compte la probabilité de cession en moins-values des titres passibles de cette réserve.

Des actifs d'impôt différé ne sont comptabilisés pour les différences temporelles déductibles liées à des participations dans les filiales et les entreprises associées que lorsqu'il est probable que la différence temporelle s'inversera dans un avenir prévisible et qu'il est probable qu'existera un bénéfice imposable sur lequel pourra s'imputer la différence temporelle.

La valeur comptable des actifs d'impôt différé est revue à chaque date de clôture et réduite dans la mesure où il n'est plus probable qu'un bénéfice imposable suffisant sera disponible pour permettre l'utilisation de l'avantage de tout ou partie de cet actif d'impôt différé.

Les actifs et passifs d'impôt différé sont évalués aux taux d'impôt dont l'application est attendue sur l'exercice au cours duquel l'actif sera réalisé ou le passif réglé, sur la base des taux d'impôt (et réglementations fiscales) qui ont été adoptés ou quasi adoptés à la date de clôture.

Les impôts relatifs aux éléments reconnus directement en capitaux propres sont comptabilisés en capitaux propres et non dans le compte de résultat.

Principes de présentation des états financiers

Affectation des charges par fonction

Conformément à la possibilité qui lui est offerte par la norme IAS 1, le Groupe a choisi de présenter ses charges par fonction au sein du compte de résultat. Cette présentation fournit des informations plus pertinentes pour les utilisateurs que la classification des charges par nature mais l'affectation des coûts aux différentes fonctions est effectuée sur la base de clés de répartition et implique une part de jugement.

Cette méthode est identique aux modalités de présentation des frais généraux qui étaient utilisées pour les comptes consolidés de SCOR en normes françaises. Les charges de fonctionnement sont réparties en cinq destinations : frais d'acquisition, frais de règlement de sinistres, frais d'administration, frais de gestion des placements et autres charges techniques. Ces charges sont affectées aux destinations définies ci-dessus, société par société.

Information sectorielle

L'activité du Groupe se décompose en deux métiers distincts : Non-Vie et Vie. L'organisation juridique reflète ces deux métiers depuis 2003. Chacun propose des produits et services différents, commercialisés par des canaux distincts. Compte tenu de la spécificité de leurs caractéristiques, ces métiers constituent le premier niveau de l'information sectorielle.

La Direction évalue la performance de ces segments et leur alloue des ressources en fonction de plusieurs indicateurs de performance. Le montant des opérations techniques inter-segments, notamment relatif aux primes brutes acceptées, n'est pas significatif.

NOTE 2 – INSTRUMENTS FINANCIERS

En EUR millions	31 mars 2007		31 décembre 2006	
	Valeur nette comptable	Juste valeur	Valeur nette comptable	Juste valeur
Immobilier de placement	263	385	287	409
Obligations	5 933	5 933	6 291	6 291
Actions	824	824	814	814
AFS	6 757	6 757	7 105	7 105
Actions	103	103	111	111
Obligations	126	126	124	124
Juste valeur par résultat	229	229	235	235
Prêts et dépôts	127	127	509	509
Créances pour espèces déposées	5413	5413	4994	4994
Prêts et Créances	5 540	5 540	5 502	5 502
Instruments dérivés JVR	37	37	37	37
Placements des activités d'assurance	12 827	12 948	13 167	13 288
Instruments dérivés hedging (passif)	(2)	(2)	(3)	(3)
Trésorerie et équivalents de trésorerie	1 257	1 257	837	837

RAPPORT D'EXAMEN LIMITE DES COMMISSAIRES AUX COMPTES

Monsieur le Président,

Suite à la demande qui nous a été faite et en notre qualité de commissaires aux comptes, nous avons procédé à l'examen limité des comptes intermédiaires consolidés condensés du Groupe SCOR relatifs à la période du 1er janvier 2007 au 31 mars 2007, tels qu'ils sont joints au présent rapport ;

Ces comptes intermédiaires consolidés condensés ont été établis sous la responsabilité de votre Conseil d'Administration. Il nous appartient, sur la base de notre examen limité, d'exprimer notre conclusion sur ces comptes.

Nous avons effectué notre examen limité selon les normes professionnelles applicables en France. Un examen limité de comptes intermédiaires consiste à obtenir les informations estimées nécessaires, principalement auprès des personnes responsables des aspects comptables et financiers, et à mettre en œuvre des procédures analytiques ainsi que toute autre procédure appropriée. Un examen de cette nature ne comprend pas tous les contrôles propres à un audit effectué selon les normes professionnelles applicables en France. Il ne permet donc pas d'obtenir l'assurance d'avoir identifié tous les points significatifs qui auraient pu l'être dans le cadre d'un audit et, de ce fait, nous n'exprimons pas une opinion d'audit.

Sur la base de notre examen limité, nous n'avons pas relevé d'anomalies significatives de nature à remettre en cause la conformité, dans tous leurs aspects significatifs, des comptes intermédiaires consolidés condensés avec la norme IAS 34 – norme du référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne relative à l'information financière intermédiaire.

Suite à la demande qui nous a été faite, nous avons également procédé, conformément aux normes professionnelles applicables en France, à la vérification des informations données dans le rapport d'activité consolidée de la période du 1er janvier 2007 au 31 mars 2007 commentant les comptes intermédiaires consolidés condensés sur lesquels a porté notre examen limité.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur leur sincérité et leur concordance avec les comptes intermédiaires consolidés condensés.

Fait à Paris La Défense, le 24 mai 2007

Les commissaires aux comptes

ERNST & YOUNG AUDIT

Pierre PLANCHON

MAZARS & GUERARD

Lionel GOTLIB